



AMDL

الوكالة المغربية لتنمية الأنشطة اللوجيستكية
+212 05 338 00 92 93/94 : الهاتف / +212 (0) 537 76 16 68 : الفاكس / E-mail : amd@amd.gov.ma : العنوان الإلكتروني
Agence Marocaine de Développement de la Logistique

Note d'information sur l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique

Vu l'envergure des enjeux et des impacts importants attendus de la stratégie nationale de développement de la compétitivité logistique, l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique (AMDL), structure dont le rôle essentiel est la mise en œuvre aux niveaux national et régional des actions d'amélioration de la compétitivité logistique, a été créée par la loi n°59-09 publiée au B.O du 21 juillet 2011. Cette Agence constitue le levier de l'Etat pour la mise en œuvre de la stratégie.

L'Agence est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière agissant sous la tutelle de l'Etat avec pour principales missions :

- Réaliser les études stratégiques et les plans d'actions visant le développement de la logistique ;
- Elaborer le schéma directeur des zones d'activités logistiques ;
- Elaborer les études relatives aux projets de zones d'activités logistiques ;
- Rechercher et identifier l'assiette foncière pour le développement des zones d'activités logistiques ;
- Créer et développer des zones d'activités logistiques ;
- Mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de promotion de l'émergence d'opérateurs intégrés de la logistique ;
- Participer à l'élaboration des plans de formation dans les domaines de la logistique ;
- Assurer le suivi et la mesure au niveau d'efficacité et de performance des services logistiques.

L'Agence est également chargée de présenter au gouvernement des propositions pour l'amélioration des textes législatifs et réglementaires à même de promouvoir l'offre nationale dans le secteur des activités logistiques et d'organiser la profession d'opérateur logistique.

Selon les dispositions de la loi organique 12.02 relative aux nominations aux fonctions supérieures en application des articles 49 et 92 de la Constitution, l'Agence figure parmi les entreprises publiques stratégiques.

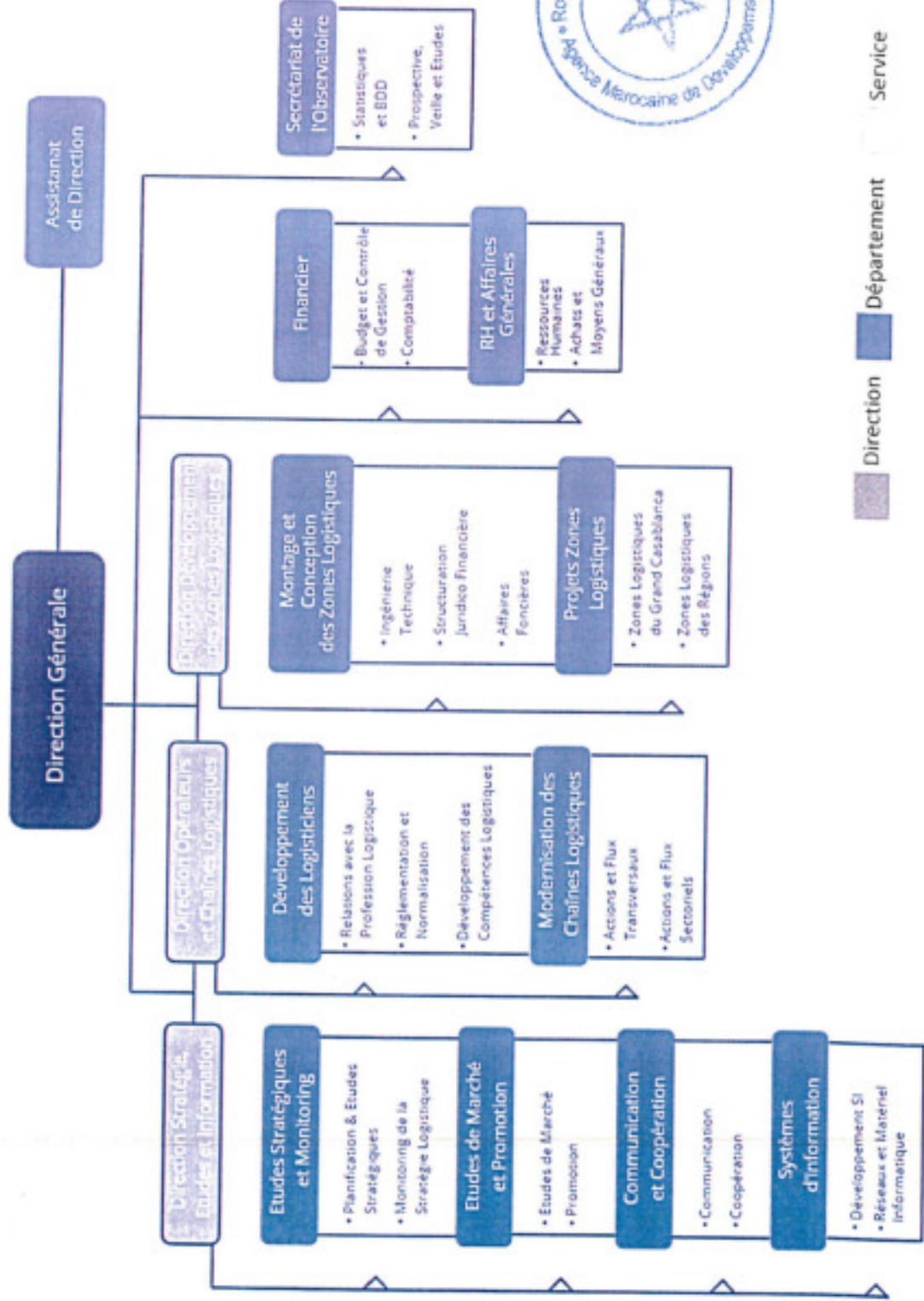
En vertu du décret n°2.12.175 publié le 30 mai 2012, la tutelle technique de l'Etat sur l'Agence est exercée par le Ministre de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau et son siège est fixé à Rabat.

L'organisation de l'Agence, tel que approuvée par son conseil d'administration lors de sa session du 13 mai 2013, est détaillée ci-après, comporte **3** directions, **11** départements et **24** services.

La présente note d'information accompagne le 31^{ème} appel à candidature lancé par l'Agence depuis juillet 2013, conformément aux dispositions de la circulaire de Monsieur le Chef du Gouvernement n°7/2013 du 29 avril 2013, pour le recrutement aux postes de responsabilité de : **Chef du Service Relations avec la Profession Logistique.**



Organigramme de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique



■ Direction ■ Département □ Service